

Publication  
éditée par le  
Collectif des  
Retraités.es  
CGT du  
Mâconnais,  
Clunyois,  
Tournugeois

Syndicat CGT  
des Retraités.es  
Place des Cordeliers,  
71000 MACON  
Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi  
du mois  
de 14h30 à 17h .  
06 83 46 59 08.  
multipro-  
retraitescgt.macon  
@orange.fr

[www.cgt-macon.org/  
actualites/](http://www.cgt-macon.org/actualites/)

Directrice de  
publication  
M-H. DUBOST  
Responsable  
rédaction  
M.FREMY

## LES SYNDICATS À LA RUE !

**Les syndicats vont-ils devoir quitter la maison qui porte leur nom ?**

La CGT, FO, FSU, CFE-CGC...vont elles se retrouver sans domicile fixe ?

La question se pose en ville depuis mi mars.

Tour à tour, les responsables locaux des syndicats ont été avertis de la volonté du maire de Mâcon, Jean-Patrick Courtois, de récupérer la Maison des Syndicats, ce vaste bâtiment municipal situé Place des Cordeliers, en plein



centre-ville, en laissant un délai de 18 mois pour quitter les lieux, sans proposition de solution de relogement. **La pilule a du mal à passer.**

Suite page 2



Lorsque vous recevrez ce journal, posté le 25 avril, le 2<sup>ème</sup> tour des élections présidentielles aura eu lieu.

Nous saurons qui d'Emmanuel MACRON et son programme, après 5 ans de politique néfaste aux plus fragiles,

qui poursuit la casse des Services Publics de proximité, de la Sécurité Sociale avec sa politique d'exonérations des cotisations sociales ou de Marine LE PEN qui est toujours dans la même lignée de ses idées xénophobes, fascistes, racistes, d'exclusion qui divisent les salariés et opposent toujours plus les habitants entre eux aura été élu.e Président.e.

**Quoiqu'il en soit, nous devons lutter et toujours lutter contre celui ou celle qui sera élu.e pour combattre les discriminations, faire avancer nos idées, améliorer nos droits, développer la solidarité, l'égalité, la justice sociale, aspirations fortes dans le monde du travail !**

**Et notre première manifestation est le 1<sup>ER</sup> MAI 2022**



**Rassemblement et Manifestation  
Départ à 10h30 de la maison des syndicats  
Place des Cordeliers**

## LA MAISON DES SYNDICATS NOTRE BIEN COMMUN



**Le 14 mars, le maire de Mâcon a demandé aux responsables locaux des organisations syndicales installées depuis plus de 50 ans Place des Cordeliers de préparer leurs cartons. Aucun relogement n'est proposé .**

**Les syndicats vont-ils se retrouver à la rue ? Dans 18 mois ? Délai donné par la maire.** Quel mépris pour l'ensemble des salariés du territoire mâconnais.

Ce sont aussi des milliers et des milliers de salariés qui sont passés dans ces locaux pour se renseigner, se faire aider, conseiller, être accompagnés, se défendre en matière de droit du travail. C'est un lieu identifié par les salariés des petites entreprises qui n'ont pas de syndicat sur le lieu de travail.

Qu'en est-il du respect des organisations syndicales représentatives tant par le nombre de leurs adhérents que par les résultats des élections et des élus et mandatés qui siègent dans les institutions, administrations et entreprises ? **Les adhérents des syndicats sont bien plus nombreux que dans les partis politiques et sont des corps intermédiaires que la démocratie ne peut ignorer ni se passer.**

Si les syndicats ne sont pas farouchement opposés à l'idée de déménager, notamment dans la mesure où il y a plus de 10 ans qu'ils demandent des travaux pour sécuriser les locaux - ce qui n'a jamais été fait - ils enragent contre l'absence de proposition de relogement de la part de la municipalité mâconnaise.

Les antennes mâconnaises ou départementales des grands syndicats nationaux sont hébergées gracieusement à la Maison des Syndicats comme dans la plupart des villes. C'est un héritage historique, qui date de la fin du XIXe siècle. En France, la loi autorisant la création de syndicats, dite loi Waldeck-Rousseau, a été promulguée en 1884.

**2 arguments essentiels sont avancés par le maire**

**Un premier, financier**, en s'appuyant sur un rapport de la Chambre Régionale des Comptes notant que les communes n'ont pas d'obligation à loger gracieusement des syndicats. Mais ce ne sont que des recommandations.

**Deuxième argument de JP Courtois:** le bâtiment est vétuste et a besoin de travaux. Sur ce point les syndicats sont d'accord, le bâtiment n'est pas aux normes. Des travaux pouvaient être entrepris depuis des années.

Le maire de Mâcon a, semble-t-il, déjà décidé de l'avenir du bâtiment : il veut faire des locaux pour les agents territoriaux et agrandir le restaurant scolaire. Une partie du rez-de-chaussée de la Maison des Syndicats est en effet utilisé comme cantine pour les enfants de l'école Marc-Chagall.

Utiliser de tels arguments alors que la ville a permis à des associations de s'installer dans les anciens locaux des Epinoches en les rachetant à l'Evêché et en les rénovant pour un coût de plus de 2 millions ne fait que nous interroger sur les motivations réelles du maire!!!

Ce bâtiment de plus de 2000m<sup>2</sup> en centre ville intéresserait-il des acteurs de l'immobilier ou économiques ? Ou voudrait-il porter atteinte aux organisations syndicales qui défendent le salariat ?

**La CGT demande à rester dans la Maison des Syndicats avec dans un premier temps, être logée pendant la réalisation de travaux de sécurisation et de réhabilitation puis être réintégrée dans cet immeuble municipal Place des Cordeliers.**

## 24 MARS À DIJON

Suite à la mobilisation unitaire des retraité.es du 2 décembre à Paris, ces mêmes 9 organisations syndicales et associations ont appelé à une journée de lutte dans les régions.

**28 manifestations ont rassemblé 40 000 retraité.es dans la rue dont 800 à Dijon pour notre région.**



**Ralliement à Chalon des 4 bus de Saône et Loire**



En effet, pour la Saône et Loire ce sont 4 bus venant de Gueugnon/Paray, Montceau/Le Creusot/Autun, Montchanin, Chalon et Mâcon qui ont transporté les manifestants.



Le syndicat des retraités du mâconnais avait fait une campagne d'information auprès des retraités de notre territoire les 9 mars Place St Pierre et 12 mars sur le marché, Esplanade Lamartine.

À Dijon, nous avons rejoint les retraités de notre région Bourgogne Franche Comté et défilé de la Place Wilson à la Place de la République.

Nous avons été reçu à la Préfecture de Région. 5 camarades [Représentant la CGT du Jura, de l'Yonne, de la Saône et Loire, LSR Côte d'or et FSU] ont exposé nos revendications en matière de **POUVOIR D'ACHAT**, de prise en charge dans les hôpitaux, les EHPADs, de Services Publics de proximité en présentiel. Nous avons fait des propositions sur les ressources financières nécessaires à la satisfaction de nos besoins.



Dans cette période électorale, la question de l'inflation est provisoirement mise au second plan de l'actualité. Depuis un an, la cause en serait d'abord la reprise économique mondiale, puis, l'accélération constatée depuis le 24 février, due à l'invasion russe de l'Ukraine.

Souvent présentée sous l'aspect "dévalorisation de la monnaie", elle se traduit par une hausse des prix plus

ou moins générale et, par voie de conséquence, une perte de pouvoir d'achat de la population.

Perte d'autant plus sensible que les revenus sont faibles (Le taux d'inflation des Français variant de 2,3 % à 9,8 % selon leur mode de vie et leurs revenus).

**C'est pour cela que cette marée montante, très loin d'être uniforme, ne touche pas tout le monde de la même façon. Certains ont de l'eau aux genoux, quand d'autres voient leur poitrine recouverte.**

Alors que les prix à la consommation de l'énergie ont bondi de 28,9 % en un an et ceux des produits alimentaires frais de 7,2 %, tout dépend de l'importance de ces biens dans le budget de chacun.

Pour limiter les effets de la reprise sur les ménages, le gouvernement français a dégainé plusieurs aides : prime inflation, bouclier tarifaire, chèque énergie supplémentaire de 100 euros... Mais ces mesures sont toutefois très insuffisantes.

Ainsi, ce que connaissent les retraités depuis plusieurs années peut être ressenti par les autres couches de la population. En effet, après avoir été bloquée au niveau de la hausse de l'indice des prix, **l'évolution des pensions de retraite est désormais inférieure à cet indice. L'exemple flagrant en est la revalorisation de 1,1 % au 1er janvier 2022.**

L'indice appliqué est alors celui dit « lissé sur l'année » de l'Insee (la moyenne de 2021) à 1,6 %, ce qui dénote déjà une perte sèche de 0,5 %. Mais en période inflationniste, le principe de revalorisation annuelle à terme a un inconvénient de taille. D'un 1er janvier à l'autre, le coût de la vie s'est envolé de 3,4 % et, pire encore, au 31 mars l'indice Insee est à 4,5 % car depuis 4 mois l'indice Insee est minoré de 0,60 % par rapport au calcul européen d'Eurostat (5,10 % à fin mars).

**Depuis le 1er mars, une retraite à 1 000 € accuse une perte mensuelle de 40 €. Pour un couple qui perçoit 2 500 € (moins de deux Smic revalorisés), il manque 100 € qui représentent, entre autres, une baisse conséquente dans le nombre ou la grosseur des caddies.**

Arboutés à la théorie de la « petite bosse » (chère à Christine Lagarde) selon laquelle c'est l'affaire de 2 ou 3 mois pour un retour à la normale, il est donc hors de question pour les responsables en tous genres, Medef, gouvernement, banques centrales et autres, d'intervenir et d'appliquer un quelconque « quoi qu'il en coûte ».

**Il faudra pourtant bien trouver à ces crises successives, Covid, récession, guerre, une autre solution que le déni du social, de l'environnement et de la démocratie.**

## PETIT MANUEL D'ÉCONOMIE

Les patrons réclament une nouvelle baisse des impôts de production de 35 milliards d'euros. Difficile de croire à leur discours misérabiliste d'entrepreneur acculé par les impôts quand l'année 2021 marque un nouveau record historique avec 69,4 milliards d'euros versés aux actionnaires soit près de 10 milliards d'euros de plus que 2019, qui été déjà un record.

Les entreprises du CAC 40 ont reversé 98% des bénéfices 2020 à leurs actionnaires, ce qui ne laisse quasiment rien pour l'investissement et les réserves. Rappelons que toutes les entreprises ont bénéficié d'argent public d'une façon ou d'une autre, soit par le chômage partiel, par les plans de relance ou a minima en profitant de la politique très accommodante de la Banque Centrale Européenne qui leur a permis de baisser fortement les taux d'intérêt.



### Le rachat d'actions, instrument de gavage des actionnaires

Certaines entreprises ont d'ailleurs profité des faibles taux d'intérêts pour s'endetter et racheter leurs propres actions (Rachats d'actions plus de deux fois supérieurs au niveau de 2019). Le rachat d'actions consiste pour une entreprise à racheter ses propres actions et les distribuer aux dirigeants via les fameuses stock-options.

**Pour les actionnaires, l'intérêt est double.** Le rachat permet de concentrer le capital et les dividendes futurs. Prenons l'exemple de L'Oréal pour comprendre : En 2021, l'Oréal a racheté pas moins de 10 milliards d'euros de ses propres actions. La société a notamment racheté 4% de ses actions (et donc de son capital) qui étaient détenues par Nestlé. L'Oréal a donc déboursé 8,9 milliards d'euros pour racheter une partie des actions l'Oréal détenues par Nestlé. Une fois ces actions rachetées, l'Oréal a tout simplement supprimé ces actions.

**Pour la famille Bettencourt Meyers, le résultat est immédiat.** Sans acheter une seule action ni débourser un seul centime, la part qu'ils détiennent de l'Oréal est passée de 33,3% à 34,7% des dividendes soit 32 millions d'euros de plus pour eux, une bagatelle !

Pour résumer, moins d'actions en circulation implique un bénéfice par action plus important, ce qui stimule aussi la demande d'actions et fait donc grimper leur cours.

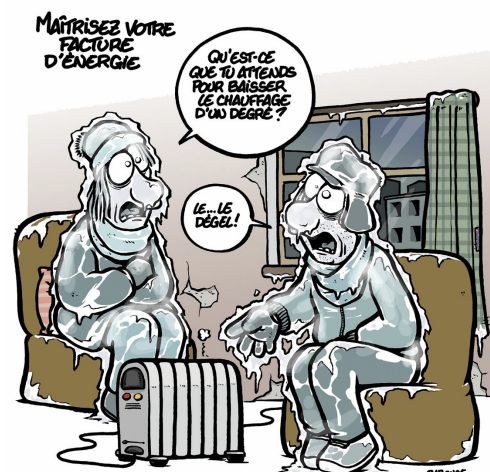
### Les plus gros verseurs de dividendes

Nous avons déjà parlé du cas de l'Oréal qui a déversé plus de 12 milliards d'euros sur ces actionnaires soit 20% du total des versements des actionnaires du CAC 40.

Sur la deuxième place du podium on retrouve **Total Energies**. Quand la moitié des Français-e-s a dû se contenter d'un chèque de 100€ pour faire face, entre autres, à l'augmentation du prix des carburants, les actionnaires de Total Energies se partageaient un pactole de plus de 7 milliards d'euros. Ces 7 milliards d'euros représentent plus de deux fois cette « prime inflation ».

La 3<sup>ème</sup> place est occupée par Sanofi. L'année 2021 du groupe pharmaceutique a pourtant été marquée par un échec cuisant dans le développement d'un vaccin contre le Covid-19. Aucune leçon n'a semble-t-il été tirée de cet échec puisque cela n'a pas empêché le groupe de verser 4,4 milliards d'euros à ses actionnaires.

Cette nuisance des actionnaires « ruisselle » d'ailleurs sur toute l'économie, notamment les TPE/PME. Alors que ces grands groupes avaient visiblement trop de trésorerie, vu les rachats d'actions par milliards, les chiffres de la Banque de France montrent que près de 60% des grandes entreprises ont payé leurs fournisseurs avec retard. Ce chiffre n'est que de 27% pour les PME, principales fournisseuses des grandes entreprises et donc victimes de leurs retards de paiement.



Près de 70 milliards d'euros versés aux actionnaires, cela représente l'équivalent d'un peu plus de 1 000€ par Français-e. Français-e-s par ailleurs de plus en plus touché-e-s par la pauvreté.



# MA PENSION À LA



## Les laissés pour compte du numérique par Claude, président de LSR Mâcon

Être âgé, et encore plus si on a de faibles revenus, exclut du monde numérique qui pourtant envahit notre vie quotidienne. Selon une étude menée par l'ARCOM ex CSA, plus d'un quart des personnes de 60 ans et plus, soit 4 millions de personnes, n'utilisent jamais Internet. **Des laissés-pour-compte du numérique dans une société toujours plus connectée.**

### Le numérique facteur d'isolement

**24 % des 70-74 ans, 40 % des 75-79 ans, 49 % des 80-84 ans et 59 % des 85 ans et plus n'utilisent jamais Internet. 12 % de l'ensemble de la population française est dans ce cas.**



Un bulletin de pension papier à tous les retraités, à chaque échéance avec le détail de ce qu'ils reçoivent, la nature et le montant des différentes retenues.

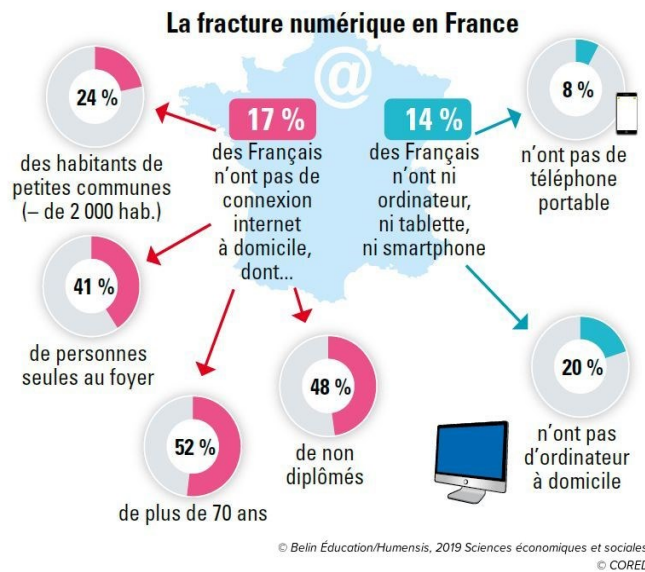
Cette demande est importante et nécessaire pour permettre à chaque retraité de savoir, non seulement le montant de sa retraite, mais aussi le montant de ses impôts (impôt sur le revenu, CSG ou autre), le montant des prélèvements sociaux et les différentes retenues annexes. Ainsi il peut vérifier s'il n'y a pas d'erreur.

D'où la campagne de signature de la **carte pétition pour des bulletins de pension papier**, détaillé au format papier, à l'image des bulletins de salaire et non pas uniquement en numérique avec seulement la pension versée sur le compte bancaire.

Telle est la revendication de la CGT retraités. Tous n'ont pas accès à internet. Aujourd'hui, beaucoup de documents sont dématérialisés. Or, ils veulent connaître le détail de leur pension, dont les montants des cotisations sociales et du prélèvement à la source par les impôts. **La collecte de toutes ces cartes pétitions sera remise à la Carsat** (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail) entre le 9 et le 13 mai.

Dans ce journal vous trouverez sous forme de tract le détail des différentes retenues et pourcentages.

**Nous vous invitons à signer la carte pétition qui est incluse dans notre publication et à la retourner au Syndicat CGT des Retraités Place des Cordeliers 71000 Mâcon.**



Malgré une forte résorption de la fracture numérique due à l'âge ces dernières années, une partie des plus âgés reste sur le bord de la route et exclue de la numérisation galopante de notre société comme les femmes de plus de 80 ans vivant seules et avec de faibles revenus.

Les plus de 60 ans qui se connectent régulièrement à Internet soulignent les bénéfices du numérique. En premier lieu celui de pouvoir maintenir des liens sociaux, qu'ils soient familiaux ou amicaux.

Quand on connaît l'importance de l'isolement des personnes âgées, le numérique peut constituer le premier outil pour garder un lien avec la société en général une fois que l'on a quitté le monde professionnel et encore plus, lorsque l'on a quitté son domicile pour intégrer un établissement pour personnes âgées.

**Suite de l'article page 6**

## Les laissés pour compte du numérique ...suite de la page 5

Pouvoir se connecter c'est aussi accès en continu à de nombreuses sources d'informations et donc de garder un lien avec la société.

**Pour autant ces personnes âgées laissées pour compte du numérique sont exclues de toutes les démarches, en particulier administratives qui sont de plus en plus en ligne.**



particulier administratives qui sont de plus en plus en ligne.

### Préconisations en matière de connexion

Les résultats de l'étude de l'ARCOM amène à émettre des recommandations pour faciliter l'accès au numérique des personnes âgées,

et notamment de celles les plus éloignées d'Internet, quelques exemples:

- ☐ Lancer un plan national d'envergure de lutte contre l'exclusion numérique des personnes âgées piloté par les pouvoirs publics.

- ☐ Mettre fin à la complexité de l'e-administration et de l'utilisation des sites Internet de services.

- ☐ Inciter les opérateurs à proposer un tarif social concernant l'abonnement à la connexion et les entreprises à reconditionner le matériel informatique qu'elles n'utilisent plus pour le donner aux publics en exclusion numérique

- ☐ Proposer des services d'assistance de proximité d'accès aux équipements numériques, adaptés et gratuits avec un contact humain. Favoriser une formation personnalisée tout en encourageant l'autonomie des personnes âgées.

LSR Mâcon prend en compte cette recommandation et va étudier avec la MACIF les besoins des seniors de notre territoire afin de leur apporter une aide et/ou une formation au numérique pour tenter de minimiser les conséquences de ce phénomène qui contribue à accentuer l'isolement.



**Une offre de familiarisation sera proposée au 2eme semestre à tous ceux qui le souhaitent et du matériel sera acquis pour aider ceux qui auront des difficultés pour leurs démarches internet.**

## SERVICES PUBLICS ≠ DE SERVICES AU PUBLIC



### Interview de Sabine Blanc du syndicat Cgt des Finances Publiques

#### Régulièrement dans nos territoires des services publics disparaissent qu'en est-il pour les Finances Publiques ?

Syndicat CGT: Plus d'implantation territoriale des Finances Publiques mais des pôles nationaux qui se mettent en place avec administration en réseau et suppression massive d'emplois. Les services transverses vont disparaître.

#### Quels services restent implantés localement ?

Syndicat CGT: Surtout des services de gestion de fichiers, de traitements informatiques des données, en déconnexion des usagers. Le recouvrement a été transféré dans les bureaux de tabac. Les espaces France Services surgissent un peu partout au rythme de la fermeture des guichets de services publics.

#### Notre département compte déjà 38 maisons France Services et le préfet en veut 43 d'ici l'été. Comment ça se passe concrètement ?

Syndicat CGT: Il y a un accueil de proximité, avec un agent qui peut être payé par l'association des maires et formé à la va-vite pour répondre en lieu et place des agents. Il doit répondre aux questions concernant 9 organismes que sont: la Direction Générale des Finances Publiques, le ministère de l'intérieur, le ministère de la Justice, La Poste, Pôle emploi, CAF, CPAM, Assurance retraite, MSA.

Les agents disposent d'un ordinateur et essayent de répondre ou d'aider l'utilisateur à naviguer sur les sites internet des organismes. Ils se déplacent dans les Maisons France Services au début près de chez eux mais peut-être, à l'ave-



-nir, plus loin. Ils n'ont pas une compétence pointue et donc l'usager n'a pas forcément ses réponses. Ces antennes disparates révèlent un nouveau modèle d'offre de services publics rompant avec l'humain et le lien social et pourfendeur des services

**Est-ce le Service Public auquel aspire la population ? Est-ce le Service Public que l'on souhaite promouvoir ?**

**Syndicat CGT** : En réalité, l'objectif du gouvernement est bien la fermeture des guichets physiques de ces services et organismes publics au profit du tout numérique regroupé dans un compte unique dématérialisé, le compte citoyen. Le service public « dématérialisé » (ou « en ligne ») favorise l'exclusion et accentue la précarité d'une grande partie de la population

L'implantation des services de la Direction Générale des Finances Publiques répondait à une logique républicaine : adapter les emplois et les moyens aux besoins des populations, c'est terminée.

**Il faut redynamiser tous les territoires avec des services de pleine compétence et des effectifs en nombre suffisant pour assurer l'ensemble des missions.**



Le livre « Les Fossoyeurs » de Victor CASTANET a dénoncé ce que les personnels des EHPADs n'arrivaient pas à faire entendre en haut lieu : la maltraitance institutionnelle des personnes âgées dont ils s'occupaient journalièrement.

Le groupe privé ORPEA, comme KORIAN, comprime ses coûts pour augmenter leurs marges et contenter leurs actionnaires...

Pour cela réduction au maximum de personnels et des dépenses en ressources humaines : personnel non diplômé, sans formation qui fait office d'infirmière et d'aide-soignante. Ce personnel est remplacé partiellement lors d'absence.

La dignité des pensionnaires est bafouée avec des toilettes rapides, douches quand c'est possible... Repas insuffisants par réduction du « grammage »

**C'est purement de la maltraitance institutionnelle des résidents faute de moyens humains suffisants.**



Une enquête administrative a été faite auprès d'ORPEA qui pointe sans surprise des dysfonctionnements : pilotage des établissements du groupe ORPEA souvent sur occupés, priorité à la performance financière plutôt qu'à des critères de qualité.

**Il ressort entre autre que les documents financiers obligatoires transmis aux tutelles sont insincères.** De plus des excédents budgétaires sont pris sur les dotations publiques octroyées par les Agences Régionales de Santé (ARS) et les départements, versées pour prendre en charge les soins et la dépendance de ses résidents âgés !

*Ces groupes privés préfèrent « engraisser » leurs actionnaires que nourrir leurs pensionnaires...*

**Pour la CGT des unités de contrôle de l'utilisation des fonds publics par les Ehpads doivent être mis en place et 200 000 emplois doivent être créés dans le secteur de l'aide à l'autonomie.**

**Pour la CGT, l'autonomie doit être prise en charge par la branche maladie de la Sécurité Sociale, financée par les cotisations sociales et non par l'impôt. Cette prise en charge de la perte d'autonomie relève de la solidarité nationale**



**Ministère de l'Action et des Comptes Publics**  
 5775 postes supprimés  
 1653 en 2020, 2161 en 2021,  
 1961 planifiés en 2022)

**80 milliards de fraudes fiscales**

**STOP L'AGRESSION DE LA RUSSIE CONTRE L'UKRAINE !**

**Cessez-le-feu immédiat !**

**SOLIDARITÉ AVEC LES UKRAINIENS**

**Solution négociée**

Le 24 février chacun d'entre nous avons été choqués, surpris par l'invasion de l'Ukraine lancée par Vladimir Poutine.

La CGT a apporté son soutien fraternel au peuple ukrainien. Elle a l'habitude de travailler avec les syndicats FPU et KPVO et ceux-ci l'informent régulièrement.

Mais la CGT n'en reste pas là, elle appelle à l'arrêt immédiat de cette agression, au retrait des troupes russes et rappelle son opposition à toute escalade militaire.

Elle a clairement rappelé qu'elle se situait dans « **le camp de la Paix** » comme elle l'a toujours été quel que soit le conflit (2<sup>ème</sup> guerre mondiale, Algérie, Viet Nam) et notre histoire est aussi celle d'un soutien aux peuples en lutte pour la défense de leurs droits et libertés face à l'oppression ou à l'agression.

Mais au-delà, ce conflit, comme tous les autres, au Yémen, au Mali, en Palestine, etc... aura des répercussions sociales dans l'ensemble de l'Europe et dans le monde.

**Rappelons à ceux qui n'ont jamais connu la guerre que la paix est le bien commun le plus précieux des peuples et que la justice sociale forge la paix**

Préserver la paix, c'est s'attaquer aux causes profondes qui entraînent les populations à s'opposer entre elles.

Les batailles que la CGT mène dans le pays pour la revalorisation des salaires, l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, préserver et développer l'emploi... **les coopérations qu'elle développe et les solidarités actives qu'elle entretient avec les syndicats dans le monde pour faire respecter les droits et faire entendre la voix des travailleurs ... sont le plus sûr des chemins pour la paix.**



**Militants,  
adhérents,  
ensemble  
soyons  
solidaires**

Depuis plus  
de 30 ans,  
la Macif protège  
l'activité  
syndicale

partenariat@macif.fr



MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

## Rejoignez-nous !

*Se syndiquer, c'est aussi important  
en retraite qu'en activité.*

Notre seul atout : Rester solidaires et agir ensemble, chacun.e comme il, elle peut, pour être plus fort.es.

**J'adhère au syndicat CGT des retraité.es du  
Mâconnais, Clunisois, Tournugeois.**

NOM.....Prénom.....

Adresse.....

.....CP .....

Ville .....

Tél.....

Courriel [Facultatif].....

Signature.....

**A retourner à : Syndicat CGT des Retraités Place  
des Cordeliers 71000 Mâcon**